

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le huit octobre, le conseil municipal de la commune d'Arenthon, dûment convoqué le premier octobre deux mille douze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. COUDURIER, A. COLLOMB, J. FREMEAUX,  
M. MARCAULT, M. VIGNE,  
MM. J. BOEX, J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA, P. ROUSSEAU,  
A. VELLUZ,

Absents excusés : MME C. BOEX,  
M. N. TARDIF donne procuration à A. VELLUZ

Secrétaire de séance : M. J.-S. DESTRUEL

### ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2012*
- *Urbanisme*
- *Délibération n°1 :*  
*Approbation du plan communal de sauvegarde et du DICRIM*
- *Délibération n°2 :*  
*Enquête de recensement de la population*
- *Délibération n°3 :*  
*Aménagement de l'accès au cimetière : SYANE - Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – Plan de financement*
- *Délibération n°4 :*  
*Bail précaire et révocable pour le logement de l'école*
- *Délibération n°5 :*  
*Location de la salle de la Maison des Associations pour les activités de l'association Yoga et Harmonie – Fixation d'un forfait tarifaire*
- *Délibération n°6 :*  
*Demande de subvention pour un voyage d'étude faite par le lycée professionnel agricole de Contamine-sur-Arve*
- *Délibération n°7 :*  
*Demande de remise des pénalités de retard*
- *Délibération n°8 :*  
*Approbation du Plan Local de l'Habitat arrêté par le conseil communautaire de la CCPR*

- *Délibération n°9 :*  
*Mise en place d'un observatoire fiscal - Prise en charge des frais par la CCPR - Passation d'une convention*
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses*

<b>S E A N C E</b>
--------------------

**§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2012**

Aucune remarque n'a été faite.

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

**APPROUVE** le compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2012.

<b>URBANISME</b>
------------------

**La commission du 06 Septembre 2012**

❖ Certificat d'urbanisme d'information :

Maître PUTHOD Catherine  
Terrain situé 11, Impasse de l'Ecole  
Superficie terrain : 674 m<sup>2</sup>  
Zones UA : zone du chef-lieu – forte densité

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur GARNIER Emmanuel  
110, Route de Fessy  
Superficie terrain : 1 182 m<sup>2</sup>  
Zone UC : habitat résidentiel

**Abri de voitures**

Monsieur VANDE ROSIEREN Ludovic  
55, Lotissement Le Pré de Berny  
Superficie terrain : 1 200 m<sup>2</sup>  
Zone NAc : zone d'urbanisation future à règlement alternatif

**Piscine + fondations pool-house +  
clôture + portail**

## **La commission du 20 Septembre 2012**

- ❖ Déclaration préalable : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur COUSSE Jean-Pierre  
221, Le Cluz  
Superficie terrain : 1 315 m<sup>2</sup>  
Zone UC : habitat résidentiel

**Abri de voitures**

- ❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur BAUD Guy  
1800, Route de Thonon  
Superficie terrain : 5 795 m<sup>2</sup>  
Superficie créée : 423,75 m<sup>2</sup>  
Zone NC : zone agricole

**Hangar pour séchage de bois**

Madame SOMMEILER-RASTELLO Myriam  
353, Route de Bonneville  
Superficie terrain : 35 530 m<sup>2</sup>  
Superficie créée : 160 m<sup>2</sup>  
Zone NC : zone agricole

**Hangar agricole**

Monsieur BERTHET Jean  
941, Route du Salève  
Superficie terrain : 1 200 m<sup>2</sup>  
Superficie créée : 167,73 m<sup>2</sup>  
Zone UC : habitat résidentiel

**Habitation**

<p style="text-align: center;"><b>APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)</b></p>
---

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération N°41 en date du 04 Juillet 2011 autorisant la réalisation du plan communal de sauvegarde et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et répondant favorablement à l'offre de service de la société CLIC'.

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil d'aide à la gestion de crise. Il regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le Plan communal de sauvegarde est consultable en Mairie d'Arenthon, il comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés régulièrement.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est une brochure regroupant l'ensemble des réflexes et des consignes à adopter face aux différents risques, établie à l'attention de l'ensemble de la population d'Arenthon.

Le document d'information communal sur les risques majeurs a été envoyé à tous les Arenthonnais. Il est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver le plan communal de sauvegarde et le document d'information communal sur les risques majeurs, dans l'objectif de les rendre opérationnels.

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le plan communal de sauvegarde d'Arenthon
- **APPROUVE** le document d'information communal sur les risques majeurs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

## ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commune d'Arenthon va devoir réaliser l'enquête de recensement de la population en 2013.  
Cette collecte débutera le 17 janvier et se terminera le 16 février 2013.

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- **CHARGE** Monsieur le Maire de préparer et d'organiser le recensement de la population de la commune d'Arenthon
- **APPROUVE** la nomination d'un coordonnateur communal
- **APPROUVE** le recrutement de trois agents recenseurs pour effectuer l'enquête de recensement
- **DECIDE** de rémunérer les agents recenseurs
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte afférent à la réalisation de l'enquête de recensement de la population.

**AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE :  
SYANE – TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE  
TELECOMMUNICATIONS – PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Le Maire, expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Aménagement sécurisation du cimetière sur RD19 » figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à :	151 456,00 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	72 330,00 €
et des frais généraux s'élevant à :	4 544,00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune d'ARENTHON

- 1) APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

*Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,  
après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe  
et délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à :	151 456,00 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	72 330,00 €
et des frais généraux s'élevant à :	4 544,00 €

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3 635,00 € (trois mille six cents trente-cinq euros) sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.  
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, les quinze annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune.  
Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux conditions fixées par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

## BAIL PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE POUR LE LOGEMENT DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'appartement situé dans l'ancien bâtiment de l'école primaire Benoît Chamoux (25, Route de Bonneville), d'une surface de 67 m<sup>2</sup>, est inoccupé depuis le 1<sup>er</sup> août 2012.

Ce bien communal vacant peut être loué dans le cadre d'un bail précaire et révocable dans la mesure où l'intérêt public est justifié par le fait que cet appartement se situe dans une enceinte scolaire.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de Madame REY née JOUFFRET Aude, Suzanne et de ses deux enfants cet appartement dans le cadre d'un bail précaire et révocable de six mois renouvelable une fois, pour un loyer mensuel de 450 € et une provision mensuelle pour les frais de chauffage de 50 €

Le projet de bail précaire et révocable est annexé à la présente délibération.

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- **ACCEPTE** les termes du projet du bail mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail établi entre la Commune et Madame REY née JOUFFRET.

## LOCATION DE LA SALLE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS POUR LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION YOGA ET HARMONIE – FIXATION D'UN FORFAIT TARIFAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association *Yoga et Harmonie* (But : développer la connaissance et la pratique du Yoga et diffuser quelques conseils d'hygiène de vie) située à La Roche-sur-Foron – 467, Avenue Jean Jaurès souhaiterait réserver la grande salle de la Maison des Associations pour 32 matinées pour des activités à but lucratif.

Monsieur le Maire rappelle que la commune facture la location de ses salles dans le cas où les associations réalisent des activités à but lucratif. Si les salles sont louées plusieurs fois dans l'année, pour des activités à but lucratif, un forfait peut être établi.

Etant donné qu'il est question de 32 matinées dans l'année, Monsieur le Maire propose un forfait de 200.- € (DEUX CENTS EUROS) pour 32 cours de 1 heure, soit un total de 32 heures. Ce forfait s'explique par l'établissement d'un tarif horaire de 6,25 euros.

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

**APPROUVE** l'application d'un forfait de **DEUX CENTS EUROS (200.- €)** pour la location de la grande salle de la Maison des Associations par l'association *Yoga et Harmonie* pour ses activités à but lucratif.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE D'ÉTUDE  
FAITE PAR LE LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE  
DE CONTAMINE-SUR-ARVE**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la demande de subvention faite par le lycée professionnel agricole situé à Contamine-sur-Arve pour un voyage d'étude en Italie qui a eu lieu en Avril 2012 (séjour de trois jours) pour un élève domicilié à Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil municipal avait décidé d'octroyer une aide financière aux établissements scolaires, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un voyage culturel ou linguistique de trois jours minimum.

Les membres du Conseil fixent l'aide financière octroyée aux établissements scolaires pour les voyages culturels et linguistiques des élèves de notre commune à dix euros (10.- €) par enfant et par jour.

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

**DONNE** son accord pour l'octroi d'une subvention demandée par le lycée professionnel agricole de Contamine-sur-Arve pour un montant de TRENTE EUROS (30.- €) (dix euros multiplié par trois jours multiplié par un enfant).

**TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT –  
DEMANDE DE REMISE DES PÉNALITÉS DE RETARD**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la requête, émanant de Madame et Monsieur Maxime MARTIN, propriétaires de l'habitation sise à Arenthon – 175, Route du Salève (Chez Verdet), relative à une demande de remise des pénalités de retard du paiement de la taxe locale d'équipement concernant le permis de construire, enregistré sous le numéro 74.018.11.C.0005.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en application du décret N° 96 628 du 15 juillet 1996, l'assemblée délibérante de notre Collectivité peut accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard sur proposition du comptable chargé du recouvrement.

Monsieur le Maire précise que le Comptable du Trésor (Trésorerie de Rumilly) a donné un avis favorable étant donné qu'il n'y avait que seulement quelques jours de retard.

L'absence de décision dans un délai de quatre mois à réception de la proposition de la Trésorerie vaut rejet de la demande concernée.

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

**EMET** un **AVIS FAVORABLE** à la demande de Madame et Monsieur MARTIN.

<b>AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PROGRAMME DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT POUR 2013-2018</b>
---

Vu les articles L.302-1 à L.302-9 et R.302-1 à R.302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois n°2009-81 du 15 décembre 2009 décidant de s'engager dans la démarche d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois n°2011-43 du 12 juillet 2011 validant le diagnostic du PLH,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois n°2012-16 du 20 mars 2012 approuvant les orientations du PLH,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois n°2012-83 arrêtant le projet de PLH,

Le PLH, tel que défini par l'article L 302.1 du Code de la Construction et de l'Habitation, fixe :  
« pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

Le projet du PLH 2013 - 2018 ayant été arrêté lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois du 25 septembre 2012, il est demandé à chaque commune membre de donner son avis dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet de PLH.

La présente délibération exprime l'avis de la commune d'Arenthon, ainsi que son engagement à mettre en place les moyens qui concourront à la bonne exécution du PLH, dans le respect des compétences respectives de la commune et de la Communauté de Communes du Pays Rochois. Il est à noter que le PLH définitivement adopté s'imposera dans un rapport de compatibilité aux actuels et futurs Plans Locaux d'Urbanisme.

Le projet de PLH se compose de :

- un diagnostic,
- un document d'orientations,
- un programme d'actions.

Le diagnostic a mis en avant :

- la forte attractivité résidentielle du territoire,
- un parc de logements globalement en bon état,
- des besoins en logements accessibles en locatif et en accession,
- une consommation foncière importante,
- des besoins en logements spécifiques pour les ménages les plus fragiles (ménages modestes, publics jeunes, personnes âgées...).

Ce diagnostic a permis de définir cinq orientations déclinées en 15 actions :



Axe 1 : Assurer la diversification et le rééquilibrage de la production de logements, au regard des objectifs de mixité de l'habitat et des populations	Action 1 : Poursuivre le développement du parc social locatif : territorialiser les objectifs de production
	Action 2 : Mettre en place un dispositif financier intercommunal en appui à la production de logements locatifs aidés
	Action 3 : Développer l'offre de logements en accession sociale à la propriété
	Action 4 : Favoriser la diversification des formes d'habitat et produire un habitat plus durable
Axe 2 : Orienter et mobiliser la ressource foncière pour atteindre les objectifs habitat du PLH	Action 5 : Adapter et réviser les documents d'urbanisme aux objectifs du SCOT et du PLH
	Action 6 : Assurer les conditions de mise en place de stratégies foncières «habitat» par les communes
Axe 3 : Améliorer, valoriser et renouveler le parc de logements et le bâti	Action 7 : Développer des actions de sensibilisation des habitants à l'amélioration des performances énergétiques des logements et à la qualité architecturale
Axe 4 : Conforter la réponse aux besoins spécifiques d'hébergement et de logements dans la Communauté de Communes du Pays Rochois	Action 8 : Améliorer la réponse aux besoins liés au vieillissement et au handicap
	Action 9 : Améliorer l'accès au logement et à l'hébergement des publics jeunes
	Action 10 : Prendre en compte les besoins en hébergement d'urgence et temporaires des publics précarisés
	Action 11 : Assurer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Axe 5 : Développer des outils d'appui, de concertation et de suivi des actions habitat du PLH	Action 12 : Animer et suivre la mise en œuvre des actions Habitat du PLH
	Action 13 : Constitution et animation d'une instance de pilotage du PLH
	Action 14 : Créer un observatoire de l'habitat et du foncier
	Action 15 : Renforcer l'information auprès des acteurs et des habitants du territoire sur les objectifs de la politique de l'habitat

Le programme d'actions a établi un objectif de production de logement locatif social à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Rochois de 366 logements locatifs sociaux sur les 6 années du PLH. Cet objectif est décliné à l'échelle communale ; pour la commune d'Arenthon, il correspond à 18 logements locatifs sociaux.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au Conseil Municipal :

→ **DE DONNER** un avis au projet PLH,

→ **DE VALIDER** l'objectif de production de 18 logements locatifs sociaux sur les six années du PLH

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- **DONNE** un avis favorable au projet PLH
- **VALIDE** l'objectif de production de 18 logements locatifs sociaux sur les six années du Plan Local de l'Habitat.

**MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE FISCAL – PRISE EN CHARGE  
PAR LA C.C.P.R. DES FRAIS INHÉRENTS À LA DÉLIVRANCE DE FICHIERS PAR  
LES SERVICES FISCAUX À LA COMMUNE D'ARENTHON –  
PASSATION D'UNE CONVENTION**

Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté de Communes du Pays Rochois a souhaité se doter d'un observatoire fiscal, dont les objectifs principaux sont :

- Une meilleure connaissance de la situation fiscale du territoire
- Un diagnostic et un audit des recettes fiscales
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie fiscale.

Les enjeux du diagnostic permettront de mieux connaître les spécificités du territoire, d'identifier des marges de manœuvre potentielles dans un contexte de raréfaction des ressources.

Monsieur le Maire précise qu'un travail important de saisie et de traitement de données sera réalisé par la société ADELVICE, le prestataire de cette opération, à partir de fichiers divers ayant trait à la taxe d'habitation, les taxes foncières, la cotisation foncière des entreprises, etc.

Etant donné que certains fichiers ne sont délivrables qu'aux communes et qu'ils sont payants, les communes devront faire la demande de fichiers en leur nom propre chaque fois qu'il le sera nécessaire pour le bon déroulement de cette opération ; en contrepartie, la Communauté de Communes du Pays Rochois étant porteuse du projet, s'engagera à rembourser les frais inhérents à la délivrance de ces fichiers.

La Communauté de Communes du Pays Rochois remboursera à la Commune d'Arenthon les frais qu'elle aura engagés pour la délivrance de ces fichiers, sur présentation d'un titre de recettes, accompagné de la facture fournie par les Services Fiscaux.

*Le conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la passation d'une convention entre la Communauté de Communes du Pays Rochois et la Commune d'Arenthon pour la prise en charge par la C.C.P.R. des frais inhérents à la délivrance de fichiers fiscaux à la Commune d'Arenthon
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION  
CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS**

**§ COMMISSION URBANISME & AMÉNAGEMENT DU VILLAGE**

- L'enquête publique s'est terminée le 05 octobre. Le commissaire enquêteur a un mois pour rendre son rapport.
- Une réunion de la Commission PLU avec l'urbaniste Monsieur Espargilière est fixée le vendredi 19 octobre à 17h00.

**§ COMMISSION TRAVAUX BÂTIMENTS**

- Les élus demandent à ce que la comptabilité des achats de petites fournitures (quincaillerie) du service technique soit plus détaillée lors de la présentation des finances au conseil municipal.

**§ COMMISSION FOSSÉS VOIRIE SÉCURITÉ**

- VOIRIE
  - Cimetière : En creusant la voirie, des colonnes d'eau ont été percées. Celles-ci ont été réparées mais le syndicat d'eau réfléchit à la possibilité de changer ces colonnes d'eau anciennes durant cette période de travaux d'aménagement.
  - Les travaux d'aménagement du parking et de l'accès au cimetière sont en cours. Le parking comprendra 26 places et des travaux de renforcement du mur du cimetière seront réalisés.

**§ COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- Une réunion avec l'association *Prioriterre* a eu lieu dans l'objectif d'évoquer les différents types de chauffage que la commune pourrait installer dans la microcrèche, ainsi que dans l'école et la mairie. Une étude est en cours pour connaître les besoins et nécessités de chauffage dans ces locaux communaux.

**§ COMMISSION ÉCOLE – PÉRISCOLAIRE**

- PÉRISCOLAIRE
  - Le service enfance jeunesse est actuellement en recherche d'animateurs pour compléter son équipe d'encadrement. L'offre d'emploi a été mise sur internet, mais aussi affichée dans les lieux publics de la commune.
  - Une demande de dérogation a été faite auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale concernant le nombre d'encadrants à la cantine. En effet, il arrive certains jours que la cantine accueille plus de 50 enfants ; dans ce cas-là, selon la réglementation de la CAF, la directrice ne doit plus compter dans l'effectif bien qu'elle doive être présente. C'est pourquoi, étant donné les difficultés pour trouver du personnel, la commune a effectué une demande de dérogation en attendant de compléter l'équipe éducative du service enfance jeunesse.

## § COMMISSION JEUNESSE ET SPORT

- Une réunion a eu lieu le jeudi 04 octobre 2012 entre le service jeunesse et la Commission jeunesse Arenthon et Scientrier, pour évoquer le bilan d'une année de fonctionnement du service jeunesse. L'une des grandes difficultés concerne le transport des enfants. Le service doit refuser des enfants lors des inscriptions car les véhicules utilisés ne permettent pas de prendre le nombre d'enfants souhaité.

La commune va se renseigner sur le coût d'un mini-bus d'occasion pour circuler les enfants durant les activités de l'Ecole Municipale des Sports et du Point Accueil Jeunesse.

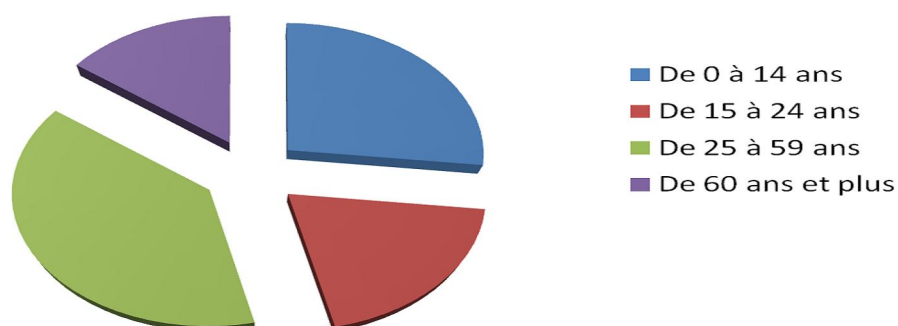
Par ailleurs, il a été évoqué lors du conseil la possibilité d'élargir le champ d'utilisation de ce mini-bus aux personnes âgées (les emmener au marché, par exemple).

## § COMMISSION SOCIAL

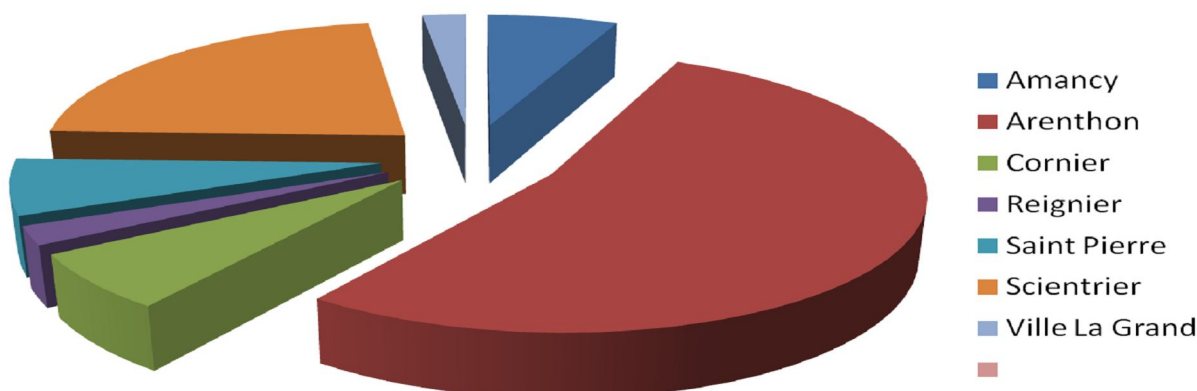
- Projet de la micro-crèche :
  - une réunion avec la PMI a eu lieu le 1er octobre.
  - une réunion avec la Commission Social aura lieu le lundi 15 octobre à 18h00 en Mairie

## § COMMISSION BIBLIOTHEQUE

- Nombre de lecteurs inscrits :



- Répartition géographique des lecteurs :



➤ Chiffres clés :

- 4095 livres (498 tournant Savoie Biblio)
- 36 audios (12 tournant Savoie Biblio)
- 1 vidéo

- ➔ Nombre d'emprunts : 3596
- ➔ Nombre de retours : 3550
- ➔ Total des transactions : 7146 (au 07.10.2012)

- ➔ Navette Savoie Biblio : chaque 3ème mercredi du mois

**§ COMMISSION ANIMATION – COMMUNICATION**

- Une réunion avec les associations est fixée le jeudi 8 novembre à 20h00 pour préparer le calendrier des manifestations 2013. Par ailleurs, un courrier va être envoyé aux associations pour les informer qu'elles doivent transmettre leurs articles pour le prochain bulletin municipal pour le 15 novembre.

**§ SYNDICAT D'EAU**

- Les travaux sur le réseau d'eau situé route de Fessy sont terminés.
- Le syndicat d'eau se renseigne sur la possibilité de recruter un agent en complément du fontainier. En effet, ce dernier commence à avoir une charge de travail trop importante pour une seule personne, cela s'explique par l'expansion démographique des communes d'Arenthon et de Saint-Pierre-en-Faucigny.

**§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS**

- Mardi 09 Octobre à 19h00 à la CCPR : Commission scolaire
- Vendredi 12 Octobre à 08h30 à la CCPR : Réunion pour le SCOT
- Vendredi 19 Octobre à 8h30 à la CCPR : Réunion avec Alvéole
- Mardi 23 Octobre à 19h00 à la CCPR : Commission Centre de loisirs
- Vendredi 09 Novembre à 08h30 à la CCPR : Réunion pour le SCOT

**§ SM3A**

- Lors de la dernière réunion du SM3A, les membres ont discuté des objectifs de l'Ecopôle (sur la rive droite de l'Arve), à savoir limiter la fréquentation avec la mise en place de circuits et de belvédères. Par ailleurs, certains secteurs seront limités aux piétons dans le but de protéger la faune et la flore environnantes.

## ***QUESTIONS DIVERSES***

- Les élus souhaitent que les associations utilisant la salle de la Maison des Associations transmettent à la mairie un rapport d'activité en fin d'année et qu'une convention soit mise en place avec ces associations avec pour objet de préciser l'obligation de contracter une assurance, la possibilité de résilier le contrat ou encore la durée de location.
- Monsieur le Maire a informé les élus de la demande de congés bonifiés de la part de Madame Katia THIMONIER, agent communal. Chaque agent titulaire provenant des départements d'outre-mer a la possibilité de profiter de ce type de congés tous les trois ans, cette décision sera approuvée par arrêté du maire.
- Une réunion de préparation du Téléthon avec les associations est fixée le mardi 16 octobre à 20h00 à Scientrier.

## ***DATES À RETENIR***

- Mardi 09 Octobre à 19h00 à la CCPR : Commission scolaire
- Mercredi 10 Octobre à la bibliothèque : Réunion équipe bibliothèque
- Jeudi 11 Octobre à 18h00 en Mairie : Conseil d'administration CCAS
- Vendredi 12 Octobre à 08h30 à la CCPR : Réunion pour le SCOT
- Lundi 15 Octobre à 18h00 en Mairie : Réunion de la Commission Social et les adjoints : Réflexion sur le devenir du bâtiment renfermant la microcrèche et l'occupation du volume restant
- Mardi 16 Octobre à 20h00 à Scientrier : Réunion préparation Téléthon avec les associations (élus intéressés)
- Jeudi 18 Octobre à 16h30 en Mairie : RDV avec Haute-Savoie Habitat pour une étude de faisabilité sur la coopérative fruitière (élus intéressés)
- Vendredi 19 Octobre à 8h30 à la CCPR : Alvéole (élus intéressés)
- Vendredi 19 Octobre à 17h00 : Commission PLU
- Mardi 23 Octobre à 19h00 à la CCPR : Commission Centre de loisirs
- Jeudi 25 Octobre à 20h00 : Conseil d'école
- Samedi 27 Octobre à 14h30 : Karting des élus à Scientrier
- Jeudi 1<sup>er</sup> Novembre : Toussaint - RDV au cimetière
- Lundi 05 Novembre à 20h00 : Conseil Municipal

- Jeudi 08 Novembre à 20h00 à la Maison des Associations : Préparation du calendrier des manifestations 2013 (élus intéressés et associations)
- Vendredi 09 Novembre à 08h30 à la CCPR : Réunion pour le SCOT
- Samedi 10 Novembre : Congrès des Maires à Rumilly
- Dimanche 11 Novembre : Commémoration Guerre 1914-1918

Lundi 12 Novembre à 18h00 en Mairie : Simulation Plan communal de sauvegarde (tout le conseil)

-----

➔ Tous les lundis à 16h30 : Réunion de chantier au cimetière.

Séance levée à 22h20.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Alain VELLUZ